

Conditions packs bancaires BCJ

Les frais sont débités trimestriellement du compte revenu ou revenu Start.

La tarification **ePACKBCJ** comprend exclusivement les frais suivants :

- Frais de gestion de compte
- Cotisation annuelle de la carte Debit Mastercard®, y compris une carte supplémentaire pour le mandataire
- Cotisation annuelle de la carte débit/crédit Mastercard® Flex et de la carte supplémentaire pour le mandataire (**ePACK duo**)

D'autres frais tels que les frais de tiers, les frais de retrait au guichet, les frais de trafic des paiements à l'étranger ou au guichet ou encore la taxe administrative pour client domicilié à l'étranger peuvent être ajoutés au forfait du **ePACKBCJ** choisi. A noter que les frais de retrait de moins de CHF 5'000.– au guichet s'appliquent dès le premier retrait. Le prix de ces frais se trouve dans la brochure en vigueur « Tarif des prestations ».

Le contrat BCJ-Net doit être actif et comprendre exclusivement la fonction e-Document.

La résiliation de l'une des prestations composant le **ePACKBCJ** choisi entraîne la suppression de la tarification **ePACKBCJ**. Les tarifs à l'unité indiqués dans la brochure « Tarif des prestations » deviennent alors applicables.

La banque se réserve le droit de résilier en tout temps le contrat **ePACKBCJ** en cas de non-utilisation ou d'utilisation notoirement insuffisante des prestations composant le **ePACKBCJ**. Le BCJ-Net doit en particulier être utilisé au moins une fois par année, sans quoi il est bloqué automatiquement durant une période de six mois. Au terme de ce délai, il est annulé définitivement.

La BCJ se réserve le droit d'adapter en tout temps ses conditions et tarifs.